

Monsieur Florent DOUCET
Membre du conseil syndical
170 Avenue Henri Barbusse
91270 VIGNEUX SUR SEINE
☎/📠 : 01 69 40 14 58
📞 : 06 18 58 48 79
@ : florentg.doucet@laposte.net

Le 30 avril 2013

Hôtel de ville
A l'attention de Monsieur Serge POINSOT,
Maire de VIGNEUX SUR SEINE
75 Rue Pierre Marin
91270 VIGNEUX SUR SEINE

Lettre recommandée AR : IA 069 967 0783 1

Objet : Annulation du changement de destination

Copropriété 8 rue Roger Salengro à VIGNEUX SUR SEINE

Réf : - Jugement du tribunal d'instance de Juvisy sur Orge en date du 24 janvier 2013
- Courrier du cabinet FONCIA en date du 25 mars 2013

Monsieur le Maire,

Lors de notre dernière réunion en date du 19 mars 2013, vos services s'étaient engagés à annuler la décision que vous aviez accordée dernièrement sur le changement de destination cité en objet.

De plus, lors de cette réunion vous avez pris connaissance du jugement cité en première référence condamnant cette indivision à remettre en état les locaux d'habitation « dans leur état primitif ».

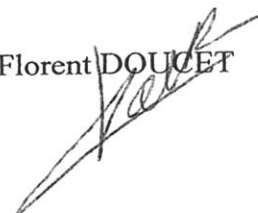
Vous avez sollicité l'appui du syndic professionnel FONCIA pour vous accompagner dans cette démarche et celui-ci vous a apporté l'ensemble des éléments demandés par courrier de deuxième référence.

A ce jour, je reviens vers vous pour obtenir cette décision d'annulation.

Dans l'attente de ce document, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Respectueusement.

Florent DOUCET



Copie à Monsieur FUZEAU Michel,
Préfet de l'Essonne

Monsieur Florent DOUCET
Membre du conseil syndical
170 Avenue Henri Barbusse
91270 VIGNEUX SUR SEINE
☎/☎ : 01 69 40 14 58
① : 06 18 58 48 79
@ : florentg.doucet@laposte.net

Le 21 mai 2013

A l'attention de Monsieur FUZEAU Michel,
Préfet de l'Essonne
Boulevard de France
91010 EVRY Cedex

Lettre recommandée AR : 1A 075 285 7080 0

Objet : Annulation du changement de destination
Copropriété 8 rue Roger Salengro à VIGNEUX SUR SEINE
Réf/PJ : - Courrier du 30 avril 2013 (LRAR 1A 069 967 0783 1) adressé à la mairie,
- Courrier du cabinet FONCIA en date du 25 mars 2013,
- Courrier du 28 janvier 2013 (LRAR 1A 075 285 6959 0) adressé en préfecture,
- Jugement du tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge en date du 24 janvier 2013.

Monsieur le Préfet,

Je reviens vers vous après mon courrier de troisième référence dont je n'ai aucune suite de votre part.

De plus, le jugement du tribunal d'instance cité en quatrième référence a été rendu, condamnant ainsi l'indivision ALLAM/LAAZIZ à remettre en état les locaux d'habitation « dans leur état primitif ».

La mairie a autorisé le changement de destination des locaux le 1^{er} mars 2013 à l'encontre du jugement cité supra.

Malgré le courrier du syndic de seconde référence ainsi que le mien de première référence, où nous avons justifié la problématique et expliquions le recours, aucune réponse n'a été donnée par Monsieur le Maire.

Aujourd'hui je reviens vers vous pour que vous rappeliez bien les directives d'application des jugements. A défaut, cette action pourrait faire jurisprudence dans les prochains projets immobiliers ainsi que les copropriétés de notre département (absence de permis de construire pour travaux et changement de destination de locaux sans autorisation (avec notamment la déviation des eaux usées dans les eaux pluviales) malgré les décisions de justice).

Dans l'attente d'une réponse écrite et de l'exercice de vos compétences relatives à l'application des décisions de justice. A toutes fins utiles, je transmets une copie à la Direction de la Modernisation et de l'Action Territoriale et la Direction Générale des Collectivités Locales du présent courrier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Florent DOUCET



Copie : - Direction de la Modernisation et de l'Action Territoriale
Sous-Direction du Corps Préfectoral et des Administrateurs Civils
- Direction Générale des Collectivités Locales
Sous-Direction des Elus Locaux et de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur Florent DOUCET
Membre du conseil syndical
170 Avenue Henri Barbusse
91270 VIGNEUX SUR SEINE
☎/☎ : 01 69 40 14 58
📞 : 06 18 58 48 79
@ : florentg.doucet@laposte.net

Le 21 mai 2013

A l'attention de Monsieur PEYVEL Christophe,
Sous-directeur des Elus Locaux et de la Fonction
Publique Territoriale
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Lettre recommandée AR : 1A 075 285 7084 8

Objet : Annulation du changement de destination
Copropriété 8 rue Roger Salengro à VIGNEUX SUR SEINE
Réf/PJ :
- Courrier du 30 avril 2013 (LRAR 1A 069 967 0783 1) adressé à la mairie,
- Courrier du cabinet FONCIA en date du 25 mars 2013,
- Courrier du 28 janvier 2013 (LRAR 1A 075 285 6959 0) adressé en préfecture,
- Jugement du tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge en date du 24 janvier 2013.

Monsieur le Sous-directeur,

Je reviens vers vous après mon courrier de première référence dont je n'ai aucune suite de Monsieur Serge POINSOT, Maire de VIGNEUX SUR SEINE ni même de Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne.

Malgré le jugement du tribunal d'instance cité en quatrième référence condamnant l'indivision ALLAM/LAAZIZ à remettre en état les locaux d'habitation « dans leur état primitif », la mairie a autorisé le changement de destination des locaux le 1^{er} mars 2013.

Malgré le courrier du syndic de seconde référence ainsi que le mien de première référence, où nous avons justifié la problématique et expliquions le recours, aucune réponse n'a été donnée par Monsieur le Maire.

Aujourd'hui je viens vers vous que vous puissiez faire avancer le dossier car l'enjeu est crucial.

En effet, cette action pourrait faire jurisprudence dans les prochains projets immobiliers ainsi que les copropriétés de notre département (absence de permis de construire pour travaux et changement de destination de locaux sans autorisation (avec notamment la déviation des eaux usées dans les eaux pluviales) malgré les décisions de justice).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Florent DOUCET



Monsieur Florent DOUCET
Membre du conseil syndical
170 Avenue Henri Barbusse
91270 VIGNEUX SUR SEINE
☎/☎ : 01 69 40 14 58
☎ : 06 18 58 48 79
@ : florentg.doucet@laposte.net

Le 21 mai 2013

A l'attention de Monsieur CLAVIERE David,
Sous-directeur du corps préfectoral et des
administrateurs civils
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Lettre recommandée AR : 1A 075 285 7083 1

Objet : Annulation du changement de destination
Copropriété 8 rue Roger Salengro à VIGNEUX SUR SEINE
Réf/PJ : - Courrier du 30 avril 2013 (LRAR 1A 069 967 0783 1) adressé à la mairie,
- Courrier du cabinet FONCIA en date du 25 mars 2013,
- Courrier du 28 janvier 2013 (LRAR 1A 075 285 6959 0) adressé en préfecture,
- Jugement du tribunal d'instance de Juvisy-sur-Orge en date du 24 janvier 2013.

Monsieur le Sous-directeur,

Je vous sollicite à ce jour, car après plusieurs saisines de Monsieur FUZEAU, Préfet de l'Essonne, celui-ci n'a jamais donné suite.

Le jugement du tribunal d'instance cité en quatrième référence a été rendu, condamnant ainsi l'indivision ALLAM/LAAZIZ à remettre en état les locaux d'habitation « dans leur état primitif ».

Malgré le courrier du syndic de seconde référence ainsi que le mien de première référence, où nous avons justifié la problématique et expliquions le recours, aucune réponse n'a été donnée.

Les enjeux sont cruciaux car cette action pourrait faire jurisprudence dans les prochains projets immobiliers ainsi que les copropriétés de notre département (absence de permis de construire pour travaux et changement de destination de locaux sans autorisation (avec notamment la déviation des eaux usées dans les eaux pluviales) malgré les décisions de justice).

Je tenais à vous faire part des problèmes que nous rencontrons au sein de notre commune et notre département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Respectueusement.

Florent DOUCET

